



Document disponible sur simple demande au secrétariat et sur le site Internet de l'auto-école (critère 1.2)

LES ENJEUX DE LA FORMATION

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage qui vous sera remis va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (Fac-similé d'inscription), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permettra de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme (détaillé dans les documents Critère 2.1 et également affiché à l'auto-école) se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

Pour passer l'épreuve du code de la route, il faut être âgé de 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipée de la conduite (AAC).

Une fois votre dossier validé auprès de l'ANTS (à la suite des démarches effectuées par l'auto-école), vous obtenez un numéro NEPH. Ce numéro ainsi que votre pièce d'identité en cours de validité sont nécessaires pour s'inscrire et se présenter à l'épreuve. Il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. L'inscription se fait via le portail Internet des sites agréés tels que La poste, Objectif Code, Dekra et bien d'autres. L'examen est facturé 30 €. Lors de l'épreuve, il faudra faire moins de 5 fautes pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.



Document disponible sur simple demande au secrétariat et sur le site Internet de l'auto-école (critère 1.2)

Passage de l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur. Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Pour passer l'épreuve pratique, il faut être âgé de 17 et ce, quel que soit le cursus choisi. Vous devez également avoir réussi l'examen du code. Une pièce d'identité en cours de validité sera également demandée par l'inspecteur.

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite. Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session.

Important : Au-delà des 5 ans, votre réussite au code n'est plus valable.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est la préfecture, et non l'auto-école, qui décide dans quel centre et à quelle date vous devez passer votre épreuve pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu de l'examen. Un enseignant diplômé de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

4. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert qui, après avoir procédé aux vérifications administratives (numéro NEPH, pièce d'identité à jour...), vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre (la plus part du temps en marche arrière) ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- Un test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.
- Un arrêt de précision : la réalisation de celui-ci devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Elle consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

5. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen.

BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES (un 0 ne vaut pas élimination. La faute éliminatoire met fin à la comptabilisation des points et se matérialise par une croix dans la case rouge : « E » figurant sur la grille d'évaluation).

Cependant certains points sont très faciles à obtenir :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord (0 – 1 ou 2 points),
- Les vérifications intérieures ou extérieures, ainsi que des 1^{er} secours (0 – 1 – 2 ou 3 points),
- La courtoisie au volant (1 points bonus)
- La conduite économique et respectueuse de l'environnement (1 points bonus).

Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné).

Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3				
Connaître et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Savoir s'équiper et s'installer									
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers									
Partager la chaussée									
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1	
Sous-totaux				0	6	15	1	1	1
Courtoisie				+1					
Total général					25				

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical